

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAYAUD, MILON, libraires.
Les Abonnements et les Annonces sont
reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Dépar-
tementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER
et C^o, place de la Bourse, 8, et à l'Agence
Centrale de Publicité des Journaux des Dé-
partements, rue du Bac, 93.

Gare de Saumur (Service d'été, 13 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 10 minut. soir, Omnibus.
4 — 35 — — Express.
3 — 50 — — matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

1 heure 02 minutes soir, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heures 50 minut. mat. Express.
11 — 49 — — matin, Omnibus.
5 — 11 — — soir, Omnibus.
9 — 52 — — Poste.

Départs de Saumur pour Tours.

3 heures 02 minut. matin, Omnib.-Mixte.
7 — 52 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

RAPPORT A L'EMPEREUR.

Sire, Je manquerais à mon devoir si je ne faisais connaître à Votre Majesté l'insuffisance qui m'est chaque jour signalée dans la composition de l'état-major de la flotte. Aujourd'hui cette insuffisance est telle que les commandants des diverses stations réclament près de quatre-vingts officiers pour maintenir l'effectif réglementaire sur leurs bâtiments, et je suis dans l'impossibilité de les leur envoyer. D'un autre côté, les préfets maritimes n'ont plus le nombre d'officiers que les règlements ont fixé pour les arsenaux; enfin, cent vingt officiers font défaut, uniquement pour le service ordinaire, et encore faut-il remarquer que l'administration supérieure a borné à trois mois la durée des congés accordés après plusieurs années de navigation.

Ainsi réduit, le temps de repos n'est plus en rapport avec les fatigues, et nous voyons des hommes pleins de valeur dans l'impossibilité de reprendre la mer, car si le dévouement de vos officiers est sans bornes, Sire, leurs forces ont des limites que dépasse aujourd'hui le service qui leur est imposé.

Ce service, en effet, n'est plus ce qu'il était lorsqu'en 1846 on a déterminé la composition de l'état-major de la flotte.

La loi qui a placé hors du continent les condamnés renfermés, il y a quelques années, dans les bagnes, ainsi que l'organisation récente de quatre compagnies de disciplinaires exclus de l'armée et qui doivent être maintenus au Sénégal, aux Saintes, à la Réunion et à la Nouvelle-Calédonie, exigent, seulement au point de vue des transports, un personnel plus nombreux; mais nos stations aussi ont pris une importance qu'elles n'avaient point en 1846.

La possession de la Nouvelle-Calédonie avec le protectorat des îles de la Société nécessite la présence d'un certain nombre de navires dans l'océan Pacifique; notre situation en Cochinchine nous impose également d'y conserver des forces navales;

enfin, Sire, la protection de notre commerce dans le monde, et la répression sur les côtes d'Afrique d'opérations illicites que l'humanité réprouvait et que votre volonté formelle a prosrites à jamais, toutes ces causes ont rendu insuffisant un nombre d'officiers qui n'avait évidemment pas été calculé sur de pareils besoins.

Aussi, alors même que l'expédition si glorieuse que Votre Majesté, avec la reine de la Grande-Bretagne, a entreprise dans l'extrême Orient, ne nous forcerait pas, ainsi que les événements qui se déroulent en Amérique, à conserver encore à la mer tous les navires qui y sont, nous n'en serions pas moins obligés de reconnaître la nécessité absolue d'élargir les cadres de l'état-major de la flotte.

Je viens donc demander à l'Empereur de vouloir bien augmenter dès cette année de dix le nombre des capitaines de vaisseau, de vingt celui des capitaines de frégate, de cinquante celui des lieutenants de vaisseau, et de vingt-cinq celui des enseignes.

Cette augmentation, je ne puis le dissimuler, ne suffira pas pour satisfaire à tous les besoins, et dans ma conviction, une mesure semblable devra être prise l'année prochaine; mais elle apportera du moins une notable amélioration à une situation qui ne saurait se prolonger sans compromettre tous les services.

Si Votre Majesté approuve ces propositions, j'aurai l'honneur de lui soumettre successivement les nominations nécessaires pour remplir les nouveaux cadres.

Je suis, avec un profond respect, — Sire, — de Votre Majesté, — Le très-humble serviteur et fidèle sujet. — C^o P. DE CHASSELOUP-LAURAT.

Approuvé : NAPOLÉON.

L'Indépendance belge prétend que le gouvernement français a donné l'assurance aux représentants des puissances étrangères à Paris que l'occupation de Rome serait maintenue.

Aucune communication de ce genre n'a été faite. La question romaine est toujours au même point.

Le *Morning-Chronicle* dit que l'Empereur a promis au roi de Suède d'appuyer un projet de fusion entre le Danemark et la Suède.

Nous croyons pouvoir démentir cette assertion.

Un journal appartenant à la petite presse de Madrid a osé avancer qu'un secrétaire de l'ambassade française près la cour d'Espagne s'était exposé, à la suite d'un dîner, à être arrêté par la police.

Ce fait est entièrement controuvé. (*Le Pays*.)

La chambre basse du reichsrath de Vienne discute en ce moment une adresse en réponse au message impérial, relativement à la dissolution de la diète hongroise. Le projet d'adresse a été rédigé par une commission composée uniquement de députés allemands, à l'exclusion des membres polonais et tchèques. Cette manière de procéder a produit les résultats désirés par ses auteurs: en parlant seul, on est sûr d'avoir raison. Le projet d'adresse, en effet, exprime les sentiments de la majorité allemande, complètement hostile aux demandes de la Hongrie.

Mais il était à prévoir aussi que les députés slaves exclus de la commission porteraient leurs observations à la tribune. Une dépêche de Vienne nous apprend que M. Smolka, chef du parti polonais, a pris la parole pour combattre, et l'attitude prise par le ministère dans la question hongroise, et le projet d'adresse, qui n'est qu'une apologie de la politique ministérielle.

M. Smolka, et après lui M. Wenzky, autre député polonais, ont pris fait et cause pour la diète de Pesth. Le projet d'adresse, ont déclaré ces deux orateurs, étant un vote de confiance pour le ministère, les députés polonais s'abstiendront, afin de manifester leur opinion toute contraire. Il reste maintenant à savoir si les députés tchèques suivront l'exemple des Polonais.

La diète de Croatie manifeste, à son tour, des tendances hostiles au message impérial. Une dépêche d'Agram annonce qu'une proposition vient d'être faite au sein de cette assemblée pour protester contre l'application des résolutions du reichsrath

FEUILLETON

LES NEVEUX DE JEAN BART

NOUVELLE HISTORIQUE

(Suite.)

Pendant quelques années dans notre marine, il fut expressément défendu qu'un père et qu'un fils ou que deux frères pussent servir sur un même navire. Mais suivant une des vieilles traditions de la famille Bart, les pères et les fils, plusieurs frères souvent, s'embarquaient ensemble, au risque de plonger dans un double ou triple deuil les femmes, les mères et les sœurs alarmées. Ainsi Jean Bart emmena en mer avec lui son fils Cornil, âgé de dix à onze ans, lui donna dès le premier combat la plus sévère leçon de bravoure en l'amarrant au pied du grand mat, tant que dura l'action, et le conserva longuement sous ses ordres directs, en le chargeant sans cesse des missions les plus périlleuses. De même, Pierre Bart avait fait l'éducation maritime de son fils Benjamin, son digne lieutenant et un vrai Bart, en dépit de la beauté juvénile qui lui donnait quelque peu l'air efféminé. Mais, dans l'équipage, personne ne s'y trompait, à commencer par maître Simon Vanburg, qui, relevant un jour on ne sait quel propos railleur, dit aux mauvais plaisants :

— C'est un agneau... à cœur de lion, une petite

femme... à bras de fer, un chérubin... comme l'archange saint Michel, race de loups cornus du diable!...

Mais un cœur de lion, — les preuves en fourmillent, — peut-être fort sentimental. Aussi ne devra-t-on pas attribuer la mélancolie rêveuse du lieutenant Benjamin aux mêmes causes que la méchante humeur de maître Simon Vanburg ou que la profonde tristesse de M^o Pierre Bart, effrayée à bon droit de la périlleuse mission de la frégate montée par son mari et par son fils. A la vérité, le capitaine de la *Danaë* s'était rendu à Paris pour obtenir du ministre le concours d'un troisième navire, armé en guerre. Malheureusement le crédit du simple capitaine de brûlot Pierre Bart n'était pas d'un grand poids. Il n'avait point écrit. Les inquiétudes de madame Bart redoublaient d'heure en heure.

Thomine crut s'en apercevoir.

Elle était venue, comme tous les jours, rendre visite à la bonne dame et bercer le petit frère du lieutenant Benjamin, Pierre-Robert-Marie ou plus simplement Marie Bart, dernier rejeton de la famille dont le culte remplissait son cœur. Thomine, par excès de zèle, adressa sans doute quelques questions indiscrettes à M^o Bart qui lui répondit avec bonté :

— Chère enfant, j'attends mon mari dont le retard me chagrine, mais j'ai tort... A Paris, les affaires s'expédient si lentement!... Je voudrais bien aussi que Vincent fût à la maison.

Vincent, — humble personnage dont l'histoire nous a

transmis le nom, — était un bon nègre attaché au service du capitaine Pierre Bart.

— Madame, dit Thomine, ne pourrais-je pas remplacer Vincent... où l'aller chercher, si vous savez où il est?...

— Il doit être à bord de la frégate. Vas-y donc, mon enfant. En tout cas, tu prieras mon fils de me l'envoyer le plus tôt possible.

Thomine se hâta d'obéir.

M^o Bart alors ne fut plus obligée de se contraindre et, pressant entre ses bras Marie Bart :

— O mon Dieu! s'écria-t-elle, prenez pitié de nous!... secourez-nous!... protégez-nous!...

Le lieutenant Benjamin, insoucieux des dangers qui faisaient frémir sa mère, songeait, — on l'a deviné sans doute, — aux grâces charmantes de Thomine, la fille du maître d'équipage. Certes, il ne manquait pas à Dunkerque de rieuses jeunes filles, roses et blondes Flamandes, brunes et sveltes Espagnoles aux grands yeux noirs, celles-là blanches comme le lys, celles-ci aux lèvres de feu, au teint chaudement coloré par le vieux sang castillan qui coulait encore dans leurs veines, jolies, semillantes, enjouées, bien faites pour captiver le cœur d'un jeune officier de marine. Cet hiver, chaque soir, Benjamin les avait toutes rencontrées au bal ou aux veillées; l'autre été, c'était aux kermesses qu'il dansait avec elles. Plus d'une de ces aimables beautés devait l'avoir remarqué avec plaisir. Il était à la fois si doux et si brave, si

aux pays non représentés au parlement viennois. On sait que la Croatie n'a pas envoyé de députés à Vienne. (Idem.)

Le général Lambert, le nouveau gouverneur de Varsovie, est arrivé à son poste; il a reçu les fonctionnaires. Aucun discours n'a été prononcé. Les gendarmes et les agents de police qui étaient en permanence dans les rues ont reçu du général l'ordre de se retirer. Tous les bivouacs ont été évacués. (Idem.)

Nous empruntons au *Journal officiel* de Naples du 23 les télégrammes suivants :

Sora, 22 août, 10 heures. — Les carabiniers ont battu, la nuit dernière, la forêt du Santo Padre, et ils n'y ont découvert aucun brigand. Les Français, de garnison à Ceprano, explorent la frontière, et ils sont parvenus à arrêter cinq brigands qui cherchaient à s'introduire dans l'Etat romain.

Sora, 22 août, 1 heure 15 du soir. — Une personne arrivée de Frosinone assure que les troupes françaises ont arrêté hier, à deux heures de l'après-midi, entre Pafi et Coccano, plus de 60 brigands; qu'ils ont eu une autre rencontre avec des brigands près de Ceprano, et que le nombre des zouaves pontificaux en garnison à Anagni a été réduit de 600 à 310.

Sora, 23, 5 heures 40 m. soir. — Ce matin, une compagnie de ligne est sortie d'Isola pour donner la chasse à Chiavone. On entend la fusillade. Le colonel a envoyé sur divers points d'autres compagnies pour cerner Chiavone. On dit que les Français sont sortis de Casamara pour barrer l'entrée des Etats-Romains à Chiavone.

Deux brigands de la bande de S. Pietro Infine ont été pris par la garde nationale de Piedimonte; on a trouvé sur eux le butin qu'ils avaient fait dans l'habitation de l'archiprêtre de Saint-Pierre. Ils ont été consignés au pouvoir militaire.

Avellino, 22, 1 h. 10 de l'après-midi. — Les individus qui se sont évadés de la prison de Mercogliano ont été arrêtés hier à Pietrastornina, par le capitaine de la garde nationale mobile de Altavilla, M. Massimo Severino. Ce capitaine s'est porté hier sur les monts, à la tête de ses miliciens, pour y attaquer les brigands commandés par Nicolas Piciocchi qui lui avait envoyé un défi.

Le détachement a exploré les monts en divers sens; mais Piciocchi et ses brigands avaient déjà détalé.

Avellino, 22 août, 4 heures 40 du soir. — Des personnes qui avaient été capturées par les brigands à Mercogliano ont été mises en liberté après avoir payé une rançon de 520 ducats. Il en reste encore deux entre leurs mains.

Trois des détenus délivrés par les brigands sont aussi de retour, deux d'entre eux ont consigné deux fusils qu'ils avaient enlevés aux brigands. Neuf individus qui avaient été employés à transporter des vivres et des munitions ont aussi réussi à se sauver.

Avellino, 23, onze heures du matin. — La nuit du 16, une bande de brigands a attaqué Teora; aux premiers coups de feu de la sentinelle, tout le pays a été en armes. Enfants, femmes, vieillards, prêtres, tous sont accourus à la défense, et au bruit du

tocsin, les paysans ont laissé leurs habitations et ont attaqué les brigands par derrière avec des faux et des haches. Cette attaque vraiment admirable a mis en déroute la bande de malfaiteurs, qui ont été poursuivis par quelques-uns des plus hardis.

Constantinople, 27 août. — Le général Codrington est arrivé vendredi et a été reçu samedi par le sultan.

Le duc de Montebello est arrivé dimanche et a été reçu lundi par le sultan. Il a fait ses visites aux ministres, à la Porte, aujourd'hui.

Le général prussien Willisen, qui doit complimenter le sultan, est arrivé hier et sera reçu demain au palais impérial.

Mehemet Djemil bey s'est embarqué dimanche pour Odessa, où il doit complimenter le czar.

Le vice-roi d'Egypte est arrivé hier pour présenter ses hommages à son souverain.

Les représentants de Russie, d'Italie et de Belgique, ont été reçus hier par le sultan à qui ils ont remis leurs nouvelles lettres de créance.

Jedi prochain, le sultan assistera à une grande revue des troupes de l'armée de Constantinople et de la garde impériale sur le terrain de manœuvres des Eaux douces d'Europe. — Havas.

On a des nouvelles de New-York en date du 17 août. M. Lincoln a publié une proclamation dans laquelle il déclare les Etats du Sud en insurrection. M. Lincoln ajoute que toute les transactions commerciales entre les Etats-Unis et les Etats séparatistes seront regardées comme illégales. Toutes les marchandises provenant de ces relations seront saisies comme contrebande. (Le Pays.)

FAITS DIVERS.

L'Impératrice a quitté les Eaux-Bonnes jeudi. Sa Majesté a dû rejoindre l'Empereur vendredi.

— On vient d'augmenter de trois batteries et d'une compagnie de canonniers conducteurs le régiment d'artillerie de la marine. Cette mesure, à laquelle on ne peut qu'applaudir, était nécessitée par l'envoi en Cochinchine d'un détachement d'artillerie de la marine.

— On lit dans le *Journal d'Agriculture pratique* :

Le résultat de la moisson paraît décidément un peu inférieur à celui d'une année moyenne. L'annonce d'un tel fait eût jadis produit de grandes inquiétudes; mais avec la facilité et la sûreté des communications qui sont un des caractères les plus importants de l'organisation de la civilisation moderne, il n'y a plus à craindre que les contrées même les plus maltraitées souffrent extraordinairement. Il se fait une répartition à peu près égale des céréales sur tout le territoire d'un même empire : ceux qui ont plus vendent à ceux qui ont moins, et les prix s'équilibrent. Les ouvriers ruraux, payés en partie en nature, ne sont pas pour ainsi dire frappés par l'élévation des prix. Quant aux ouvriers payés intégralement en argent ils ne peuvent trouver de soulagement que dans des travaux supplémentaires, qu'heureusement aujourd'hui tous les propriétaires et tous

les fermiers s'empressent de faire exécuter lorsque la cherté des subsistances fait sentir ses rigueurs.

— Un monsieur d'une cinquantaine d'années, bien mis et d'un extérieur très-respectable, se trouvait à Paris dans un café de la rue du Petit-Carreau. Après avoir fait une consommation, il se présenta au comptoir, paya, et dit ensuite à la dame, en ouvrant son porte-monnaie : Vous serait-il égal, Madame, de me donner quatre pièces de 5 fr. en argent contre une pièce de 20 fr. ? Volontiers, répondit-elle, la réapparition de l'argent dans le commerce me permet de vous rendre ce petit service.

L'échange fut fait, et le consommateur, alléché par cette facilité, demanda si on pouvait lui changer un nouveau napoléon; mais la dame, qui avait en ce moment à parler à un garçon, voulut se débarrasser du personnage et lui répondit : — C'est impossible, Monsieur, je n'ai plus de pièces de 5 fr. Sur cette réponse, le consommateur se retira.

Quelques instants après, la dame, ayant besoin de monnaie, envoya changer chez un boulanger voisin la pièce d'or du consommateur qui était restée sur le comptoir et n'avait pas été mêlée avec d'autres pièces. Le boulanger reconnut qu'elle était fausse, quoique fabriquée avec un art infini par un procédé dont nous avons déjà parlé. On avait scié délicatement la face et le revers, de manière à les enlever sous forme d'une très-mince pellicule d'or; on avait aussi évidé le contour, puis on avait ajusté le tout sur un flan de cuivre.

Cette pièce était à l'effigie de Napoléon III, ceint de la couronne de lauriers, et portait le millésime de 1861. On avait remarqué que le porte-monnaie de l'individu dont il a été question était plein de pièces neuves probablement semblables, et qu'il pouvait en contenir pour 4 ou 500 fr.

Les indices recueillis permettent d'espérer que cet individu ne tardera pas à être arrêté.

— Une arrestation très importante vient d'avoir lieu aux environs de Saint-Jean-d'Angély, en vertu d'ordres émanés du parquet de Paris; voici à quel propos : Depuis quelque temps déjà la Banque de France s'était aperçue de l'émission en nombre considérable de faux billets, tellement bien imités que l'œil le plus exercé s'y trompait aisément. D'où sortaient ces billets? Quel en était l'habile contrefacteur et où avait-il ses ateliers?

Jusqu'ici toutes les recherches pour le découvrir avaient été infructueuses, lorsqu'un heureux hasard a mis enfin la justice sur les traces du coupable. Une perquisition faite chez un propriétaire de l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély a amené la saisie d'instruments propres à cette fabrication clandestine, et, par suite, l'écrouement de l'individu dans la prison de cette ville. L'information continue.

— On écrit de Toulon, dimanche, 28 août : Un incendie, qui a éclaté avant-hier matin sur le versant sud de la montagne de Sicié, a duré pendant soixante heures.

Le feu, qui avait commencé du côté de la pleine mer, n'a fort heureusement dévoré que des broussailles; mais il n'en était pas moins effrayant, car, la nuit, la montagne ne présentait plus qu'un océan de flammes, et le jour le ciel était obscurci par une fumée si épaisse qu'on n'apercevait plus les mon-

courtois et si peu hardi, en terre ferme du moins, car à la mer, chacune d'elle le savait, il se montrait toujours digne du beau nom de Bart.

Mais parmi ces folâtres jeunes filles, en était-il une seule qui eût l'enthousiasme de Thomine? en était-il une autre dont les beaux yeux devinssent humides à contempler l'épée de Michel Jacobsen ou le portrait de Jean Bart?

Et puis, Thomine était l'enfant du logis, la fille de la nourrice de Benjamin et du fidèle contre-maitre Simon Vanburg, Thomine enfant avait longtemps partagé les jeux enfantins du jeune officier. Peu à peu les convenances les séparèrent. Au retour de sa première campagne au large, Thomine, effectuant une prudente réserve, avait cessé de tutoyer M. Benjamin, qui faillit en pleurer, mais imita son exemple.

— Eh! qu'importe qu'elle ne soit pas la fille d'un officier, pensait Benjamin. En est-elle moins digne de mon affection? Mon père et ma mère estiment trop maître Vanburg pour mettre un éternel obstacle entre nous... Elle n'a que quinze ans, je n'en ai pas dix-neuf!... Quand je serai capitaine, je me confierai à ma mère... Mais cependant si Thomine, trompée par ma froideur apparente, disposait de son cœur!... Oh! je veux lui dire tout avant de prendre la mer, je veux qu'elle me promette d'attendre comme j'attends, qu'elle espère comme j'espère.

On pesait sur les palans, on embarquait des barils de

salaison : on arrimait dans la cale des quarts de farine.

Le lieutenant Benjamin n'avait que faire de stimuler l'ardeur des matelots harcelés par le maître d'équipage. Se livrant tout entier aux douces pensées qui l'agitaient, il se demandait ou, quand, comment il pourrait se déclarer à Thomine. Cent fois, il s'était trouvé en tête à tête avec elle; cent fois il avait négligé de précieuses occasions; c'est qu'alors sa résolution n'était pas encore bien prise. L'occasion reviendrait-elle à temps? Benjamin s'était borné jusqu'ici à n'adresser à Thomine que des paroles amicales et fraternelles : au seul dessein de faire à sa jeune sœur de lait une déclaration en règle, le brave neveu de Jean Bart se sentait intimidé.

Thomine parut sur le quai du port. Il l'aperçut, son trouble redoubla.

Cinquante matelots aperçurent aussi la gracieuse enfant, et, — il faut bien l'avouer, — parmi ceux-ci grand était le nombre des rivaux du lieutenant Benjamin. Plus d'un lesté gabier, s'efforçant par un zèle intrépide de conquérir l'estime particulière de maître Vanburg, calculait que c'était là le meilleur moyen d'en arriver, dans deux ou trois ans, à mériter les bonnes grâces de sa fille.

— « Quand je serai capitaine!... » pensait Benjamin; — « Quand je serai quartier-maitre ou second-maitre! » pensaient les vaillants compagnons qui pesaient à cette heure sur les palans au son du sifflet du père Vanburg.

— Ah ça, marsouins sauvages!... Allons-nous dormir

sur ces palans! s'écria le maître en levant sa canne. Ta crois-tu à la kermesse, tas de pots à bière!... — Que me lorgnez-vous donc sur le quai?...

Cette rude apostrophe demeura sans conclusion, car Thomine sautait légèrement sur la planche qui mettait le navire et la terre en communication; elle accourait vers son père en souriant.

Tous les matelots la saluèrent à l'envi, non sans faire son éloge à demi-voix. — Quant à Benjamin, dont le premier mouvement avait été de se précipiter à sa rencontre, il fut mieux inspiré en montant sur le rouf d'arrière, désert en ce moment. Benjamin eut cent fois raison, car le maître lui envoya sa fille, puisqu'elle avait, disait-elle, à lui parler de la part de M^{lle} Bart.

En la voyant se diriger de son côté, le lieutenant sentit son cœur battre avec violence :

— Du calme, du courage! mon Dieu! inspirez-moi! ne permettez pas que je prononce un mot qui ne soit digne d'elle.

Thomine regardait avec bonheur le jeune représentant de la race de héros qu'elle vénait, Benjamin Bart, qu'elle aimait plus qu'un frère et dont elle aurait voulu être l'humble servante. Que de fois, maudissant son sexe, elle s'était prise à regretter de ne pouvoir servir comme mousse à bord du navire de M^{lle} Bart!

Pour gravir l'étroit escalier du château de poupe, elle s'appuya sur la main que Benjamin lui offrait. Thomine rougit, baissa les yeux et balbutia intimidée à son tour.

rière de Notre-Dame de la Garde, situé au sommet. Toutes les populations des villages voisins s'étaient portées sur le lieu du sinistre afin de l'empêcher de gagner les bois communaux, car alors la perte aurait été immense.

On n'est pas d'accord sur les causes de cet incendie : pendant que les uns l'attribuent à quelque imprudence de chasseur, d'autres prétendent avoir entendu des voix effrayées prononcer les mots de *macache bono!* et soutiennent que les deux Arabes évadés depuis plus d'un mois du bagne de Toulon sont seuls coupables de ce nouveau méfait.

Ce qui est positif, c'est qu'on n'a pas encore pu les rattraper, et qu'on a pris l'habitude de tout mettre sur leur compte. Les rapports parvenus à l'autorité annoncent que la perte matérielle sera insignifiante.

On raconte seulement qu'il y a eu une émigration générale justement motivée d'un grand nombre de renards qui se sont dispersés dans la campagne en poussant des glapissements de terreur.

— Nous avons annoncé que le feu avait complètement détruit et ravagé tout le côté sud de la montagne de Sicié; le fléau avait disparu depuis 24 heures, lorsqu'il a éclaté de nouveau, lundi matin, au milieu et au plus fourré des bois communaux de la commune de La Seyne.

On ne peut plus se faire illusion maintenant sur les causes de ces incendies, et il est prouvé avec évidence qu'ils sont dus à la malveillance la plus coupable.

Le tocsin sonnait lundi matin dans toutes les paroisses de la plaine de Reynier, et grâce à de prompts secours on est parvenu à faire disparaître le danger.

— M. A. Serre, banquier à Paris, rue d'Amsterdam, n° 3, achète les coupons et les titres cotés et non cotés, anciens et nouveaux, de la Rente d'Espagne. (338)

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Les journaux de Nantes, en rendant compte des belles fêtes qui viennent d'avoir lieu à l'occasion de l'exposition, parlent avec enthousiasme de la musique de notre Ecole de cavalerie. Ces éloges ne surprendront aucun de nos lecteurs, qui savent tout ce qu'on peut attendre d'un corps de musique aussi habilement composé que bien dirigé.

Il est à notre connaissance personnelle que les Nantais ont conservé un heureux souvenir de nos artistes, et, quoique nous ne veuillons entrer dans aucun détail, nous ne pouvons taire cependant le succès obtenu par M. Meyer, qui a exécuté sur le trombone *Air de Grâce*, de Robert, avec une pureté, une netteté de sons admirables. Il a été vingt fois couvert d'applaudissements par la foule innombrable qui l'écoutait avec admiration.

La ville de Nantes a offert à M. Brück un magnifique camée orné de diamants.

Les assises du quatrième trimestre de 1861, dans le département de Maine-et-Loire, s'ouvriront à Angers, le lundi 8 novembre prochain, sous la présidence de M. Gain, conseiller à la cour impériale d'Angers; MM. Grimault et Turquet, con-

seillers à la même cour, siégeront en qualité d'assesseurs de M. le président.

On lit dans le *Bulletin des Postes*:

L'article 9 de la loi du 23 juin 1856 dispose que les imprimés affranchis en vertu de ladite loi ne doivent contenir ni chiffres ni aucune espèce d'écriture à la main, si n'est la date et la signature.

Un grand nombre de négociants s'étaient emparés de cette rédaction pour ajouter, en caractères typographiques, sur des formules imprimées à l'avance, des chiffres ou des mots destinés à modifier en un sens spécial à chaque destination le sens banal de ces formules.

Cette interprétation de la loi, qui menaçait de faire circuler au prix du tarif des imprimés une grande partie de la correspondance commerciale, vient d'être rejetée par un arrêt de la Cour de cassation.

La chasse est interdite dans la commune de Vivy à toute personne étrangère à cette commune, sur les terres des propriétaires dont les noms suivent :

MM. Beaumont, Linacier, Dumény, Lehou-Daudet, Salmon, Thiffoine, veuve Rottier, Mulet, Godet, Castille, veuve Fermé, François Benais, Jean Benais, Louis Dalençon, Etienne Joussetin, Jacques Joussetin, René Beignet, Jean Ribot, Louis Barré, Pierre-René Bonju, Sourdeau-Mazé, Mathurin Raguin, René Mezan, René Turpin, Pierre Rogereau, Jean Rabouin, veuve Trouillard et Ch. Trouillard.

En conséquence, tout étranger à la commune qui sera trouvé chassant sur les terres des propriétaires ci-dessus désignés, sans un permis spécial de ces propriétaires, sera poursuivi conformément à la loi.

Pour chronique locale et faits divers P. CODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Vienne, 30 août. — Voici les termes de la réponse de l'empereur à l'adresse de la chambre des seigneurs.

« Les nobles sentiments exprimés dans votre adresse me contentent à un haut degré et honorent, en même temps, la chambre. J'attache une grande importance à ce que la chambre ait manifesté sa conviction de la nécessité de la réalisation énergique de mon œuvre. Dans leur fidèle attachement, les héritiers d'un passé glorieux m'ont ouvert en leur qualité de co-fondateurs de l'avenir qui doit développer la puissance et la prospérité de l'Autriche au moyen d'un libre développement de ses forces.

« J'ai la même confiance dans la chambre, dans ses sentiments de fraternité que j'ai éprouvés, tant de fois, dans les bons comme dans les mauvais jours, dans sa reconnaissance aussi bien que dans son émulation. Des efforts solidaires avanceront plus le développement des peuples autrichiens que leur isolement. »

Breslau, 30 août. — De nouvelles arrestations viennent d'avoir lieu à Varsovie et dans les provinces. La commission d'enquête est présidée par le colonel Leichte, ancien chef de la police secrète. — Havas.

rait sans parvenir à les partager les sentiments héroïques de ses aïeulés. Bien différente des compagnes de ces corsaires hardis, dont se glorifie Dunkerque, elle maudissait la guerre, elle redoutait la course, elle déplorait que son mari et son fils aîné fussent exposés aux dangers de la mer.

— Non! non! s'écriait-elle en embrassant son enfant nouveau-né, non! tu ne seras pas marin!..

Vouloir qu'un Bart échappât aux destinées de la famille, c'était une sorte de blasphème.

Les yeux fixés sur la glorieuse épée avec laquelle Michel Jacobsen, le Renard de la mer, Cornil Bart, Jean Bart et Gaspard Bart, père de son mari, avaient tant de fois vaincu des ennemis supérieurs en force, Isabelle oubliait les victoires pour ne se rappeler que les désastres.

— Si nous possédons ce trophée, pensait-elle, c'est que, Jean Jacobsen, écrasé par le nombre, périt, longtemps avant son père, à bord du *St-Vincent*. — Pour faire un tel présent à un enfant au berceau, il fallait que le vieil amiral eût un cœur de bronze!..

Et la pauvre mère embrassait plus fort le petit Marie Bart qui souriait peut-être à voir la brillante épée.

— Cornil aurait-il pu la léguer à son fils Jean Bart, notre oncle trop illustre, s'il était mort à la mer, au lieu de revenir expirer chez lui des suites de ses blessures?..

Les pages merveilleuses de cette histoire des Bart dont

ÉTAT-CIVIL du 16 au 31 juillet 1861.

NAISSANCES. — 18, Robert Poulet, rue Cendrrière, — Louise Coulon, île du Saule; — 22, Louis-Victor Napoléon, rue de la Porte-du-Bourg; — Louise Fichou, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — Marie-Thérèse-Juliette Goulbault, rue du Marché-Noir; — Victor-Augustin Vinsonneau, carrefour Dacier; — Louis Jaunay, rue Reine-Cécile; — Eugénie Perray, rue de la Croix-Verte; — 27, Marie Piau, rue de la Visitation; — Louis-Léon Liénard, rue du Petit-Thouars; — Adolphe-Albert Barbey, rue Saint-Jean.

MARIAGES. — 16, Louis-Eugène Ploquin, pêcheur, a épousé Olympiade Margate, tous les deux de Saumur; — 18, Jacques Gourbil, journalier, a épousé Louise-Alexandrine Houssein, journalière, tous les deux de Saumur; — 22, Pierre Lelarge, perrayer, de Saint-Cyr-en-Bourg, a épousé Jeanne Rozière, domestique, de Saumur; — 24, Jean-Eugène Fillon, voyageur de commerce, a épousé Pauline-Antoinette-Jeanne-Marie Parisot, de Saumur; — Bertrand Trovet, cavalier de manège, a épousé Françoise Mereau, domestique, tous deux de Saumur.

DÉCÈS. — 17, Etienne-Claude Thoreau, propriétaire, 62 ans, rue Beaupaire; — 20, Martin Spérière, capitaine aux chasseurs de la garde, retraité, chevalier de la Légion-d'Honneur, 84 ans, quai de Limoges; — Jeanne Buffard, en religion sœur Marie-Constance, 45 ans, rue Haute-Saint-Pierre; — 25, Grison Louise, sans profession, 75 ans, veuve Louis Moreau, à la Providence; — 26, Jean Mercier, journalier, 75 ans, à l'Hôpital; — Abel Girault, propriétaire, 65 ans, célibataire, rue des Basses-Perrières; — 31, Pierre Oligier, journalier, 58 ans, rue du Petit-Pré; — Joseph Fazi, peintre en bâtiment, 67 ans, rue des Basses-Perrières.

Ville de Vannes. — Le 22 mai 1861. — Marie-Louise Rétié, couturière, 33 ans.

Commune de Bagnoux. — Le 20 juillet 1861. — Anne Bourgeois, sans profession 37 ans, épouse de Pierre Lépine.

Vient de paraître :

LA BIOGRAPHIE DE M^{LE} KAROLY

Artiste au Théâtre Impérial
de l'Odéon,
Par M. Armand DUBARRY.

Cet ouvrage se trouve au Bureau du
Journal et chez les Libraires.

Prix : 60 centimes.

— Ce fut à grand-peine qu'elle remplit son message.

— Thomine, je pensais à vous comme j'y pense sans cesse! disait Benjamin d'une voix mal assurée. Avant de prendre la mer, je voulais vous déclarer que vous remplissez tout mon cœur. Comme vous avez été ma sœur d'enfance, consentez à être la compagne de ma vie.

— Monsieur Benjamin... pourquoi ici... quand tout l'équipage nous observe!..

— J'ai trop longtemps attendu!.. Demain, au point du jour, cette nuit, ce soir peut-être, nous serons sous voile. Si je pouvais me jeter à vos genoux, j'y serais, et je vous supplierais à mains jointes de me répondre...

La jeune fille demeura muette un instant, puis, levant sur Benjamin ses regards limpides.

— Je suis trop heureuse!.. heureuse comme au ciel, monsieur Benjamin, car vous êtes un Bart, et Bart n'a jamais menti.

Alors elle détacha de son corsage un nœud de rubans, et quand Benjamin lui tendit de nouveau la main pour l'aider à redescendre du rouf, elle y plaça ce gage d'un serment pieux que les anges ne purent recueillir sans verser des pleurs.

Les anges savaient, hélas! quel serait le lendemain de ces deux jeunes cœurs si dignes de s'appartenir devant Dieu.

II. — MADAME.

Ame tendre et craintive, épouse et mère par-dessus tout, M^{me} Pierre Bart, née Isabelle Vaneckoutte, admi-

la jeune Thomine était éprise, terrifiaient Isabelle qui récitait comme une litanie funèbre les noms des ancêtres de son mari.

Cornil, le père de Jean Bart, meurt de blessures reçues dans un combat naval. Michel, père de Cornil, était mort de même. Antoine Bart, vieux capitaine corsaire, contemporain et ami de Bernard, avait eu six autres fils, tués à la mer ou morts des suites de leurs fatigues héroïques.

Et l'oncle de Jean, le fameux Herman Bart, — et le chef d'escadre Guillaume Jaussen, père des deux sœurs qu'épousèrent Cornil et Herman, — autres mariages qu'il était agréable d'entendre raconter par maître Simon Vanburg, — et l'amiral Kerlyneck, dix fois alliés aux Bart par des épousailles maritimes, et le chef d'escadre Charles Dauwere, et le capitaine de vaisseau Jean Dauwere, tous proches parents des Bart, comment avaient-ils vécu? comment étaient-ils morts?

Et les frères de Jean Bart (deuxième du nom), à commencer par Cornil, son aîné, à finir par Gaspard, le père du commandant de la *Danæ!* — Jacques, l'un d'eux, étant capitaine de vaisseau dans la marine du roi, meurt à bord de la frégate le *duc de Bourgogne*. François, le dernier, épuisé par les travaux de la mer, a beau se faire gloire de ses combats et de ses blessures, il traîne la pénible vieillesse d'un invalide de la marine!

(La suite au prochain numéro.)

M^{lles} BERGAULT ont l'honneur de prévenir les personnes qui voudront bien leur confier leurs enfants, que la rentrée des classes est fixée au lundi 2 septembre. (449)

DÉPARTEMENT DE LA VIENNE. — COMMUNE DE ROIFFÉ.

Colonie agricole de Saint-Hilaire.

ADJUDICATION DE TRAVAUX.

Il sera procédé, le mardi 10 septembre prochain, à l'Hôtel de la Préfecture, à Poitiers, à une heure après midi, à l'adjudication au rabais sur soumissions cachetées des travaux à faire à la Colonie de Saint-Hilaire, pour la construction du bâtiment des bureaux, du réfectoire, de la cuisine, etc.; de deux pavillons au nord et au sud de ce bâtiment, et d'un puits.

Les concurrents pourront prendre connaissance

des devis, détails, cahier des charges, plans, etc., à la Préfecture (1^{re} division) et à la colonie de Saint-Hilaire, les dimanches et fêtes exceptés, de onze heures à trois heures de l'après-midi.

AVIS.

LA MAISON DE BANQUE

A. SERRE

RUE D'AMSTERDAM, 3, A PARIS,

Ouvre des COMPTES-COURANTS avec CHÈQUES, fait des Avances sur titres, se charge de l'achat et de la vente des Valeurs négociées à la Bourse de Paris, etc.

Un bulletin contenant toutes les conditions de ces diverses opérations de banque est adressé à toute personne qui en fait la demande. (633)

Les médecins de la Faculté de Paris, prescrivent avec un succès constant, les *Dragées de savonule de Copahu*, du docteur A. Lebel, rue de Saintonge, n° 68, à Paris, pour guérir en quelques jours les affections les plus invétérées. — Prix : 4 fr. la boîte. — Dépôt à Saumur, chez M. LEBRUN, pharmacien, seul dépositaire. (399)

BOURSE DU 29 AOUT.

3 p. 0/0 hausse 15 cent. — Ferme à 68 70.
4 1/2 p. (A) sans changement. — Ferme à 98 50.

BOURSE DU 30 AOUT.

3 p. 0/0 hausse 10 cent. — Ferme à 68 80.
4 1/2 p. 0/0 baisse 25 cent. — Ferme à 98 25.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

GRANDE VENTE MOBILIÈRE

Le mardi 3 septembre 1861, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M^e Henri PLÉ, commissaire-priseur, chez M^{me} veuve MARTIN PAILLET (ancienne pension de MM. les capitaines), à Saumur, rue d'Orléans, à la vente publique aux enchères de quantité d'objets mobiliers.

Il sera vendu :

Lits, conettes, matelas, rideaux, couvertures, linge, commodes, secrétaires, glaces, pendules, flambeaux, vases, fauteuils, guéridons, chaises, tables, tapis, tableaux et gravures, porcelaines, cristaux, couverts de Roetz, belle batterie de cuisine en cuivre et quantité d'autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0

Etude de M^e TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

Présentement,

Une MAISON, avec cour, jardin et vastes servitudes, sise à Saumur, rue du Port-Cigogne, joignant M. Thiffoine, négociant.

S'adresser, pour tous renseignements, audit notaire. (128)

Etude de M^e E. LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

1° Une MAISON, située à Saumur, rue de la Tonnelie, n° 13, occupée par M. Barré.

2° Une CHAMBRE, au deuxième étage d'une maison située à Saumur, dont le dessous appartient aux héritiers Courtois et le dessus à M. Desaix; plus un cellier au rez-de-chaussée de ladite maison.

3° Vingt-deux ares de vigne, dans le canton de la Gueule-du-Loup, au lieu dit Grenelle, commune de Saumur, joignant M. Chevallier et autres.

4° Quarante-six ares 75 centiares de pré, dans la Maremaillette, ou la Clarisière, à peu de distance de la levée d'Eucainte, commune de Saumur.

Le tout appartenant à M. PIERRE LECOMTE fils, propriétaire à Saumur. S'adresser, pour traiter, audit M^e E. LEROUX, notaire. (451)

Etude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE UNE MAISON

Située à Saumur, rue Traversière, louée à la société de Saint-Vincent-de-Paul.

S'adresser audit notaire. (436)

Etude de M^e E. LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE UNE MAISON

Située à Saumur, rue Beaurepaire, n° 28,

Appartenant à M. Couscher,

Composée de deux grandes pièces, sur la rue, corridor entré, cabinets pièce sur la cour, au rez-de-chaussée; même disposition au premier étage; greniers au-dessus; écurie, remise; cave sous la maison; cour, jardin, ayant leur entrée par une porte cochère sur la rue de la Fidélité; chambre et grenier dans le jardin.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (426)

SERVICE DES SUBSISTANCES MILITAIRES.

ACHAT DE DENRÉES.

Le samedi 14 septembre 1861, à la mairie de Saumur, il sera procédé, à trois heures de relevée, à l'adjudication publique, sur soumissions cachetées, d'une fourniture de foin, de luzerne, de paille et d'avoine, à livrer dans le magasin militaire de la place de Saumur.

L'instruction et le cahier des charges relatifs à cette adjudication sont déposés dans les bureaux de la sous-intendance militaire (rue Bodin, n° 3), où le public sera admis à en prendre connaissance. (437)

Etude de M^e LAUMONIER, successeur de M^e DUTERME, notaire à Saumur.

A VENDRE

PLUSIEURS PARCELLES

de

TERRE ET VIGNE

Situées commune du Coudray-Macouard, et consistant en :

1° Cinq ares 50 centiares de terre, au canton de Saint-Aubin, joignant au midi Boucault, au couchant Teoneguin, au nord M. Deffodé, au levant Louis Balu.

2° Huit ares 25 centiares de terre en Viré, joignant au levant Nicolas Cotelette, au midi Aubray, au couchant M. Cercler, au nord un chemin.

3° Même quantité de terre, au Préau-deau, joignant au levant Touron, de Rougeville, au couchant Derouet, au nord le ruisseau de la Gravelle.

4° Huit ares 25 centiares de vigne dans les Ruax, joignant au levant Louis Guibert, au midi Câtault, au couchant Baptiste Thomas, au nord Teoneguin.

5° Cinq ares 50 centiares de vigne, au même lieu, joignant au levant Langlois, au midi Gatseau, au couchant Mahan et autres, au nord M. Deffodé.

6° Et 29 ares 69 centiares de vigne, au canton de Lessart, joignant au levant Louis Foncault, au midi Bazille, au couchant Normand Besnard, au nord un chemin d'exploitation.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^e LAUMONIER, notaire.

Etude de M^e LAUMONIER, successeur de M^e DUTERME, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE.

1° Une MAISON et dépendances, servant d'auberge, située à Saumur, sur le Champ-de-Foire, et occupée par le sieur Brard.

Cette maison, de construction récente, se compose d'un rez-de-chaussée, premier étage, grenier et vastes servitudes.

2° Une autre MAISON, située également à Saumur, rue du Portail-Louis, n° 29, occupée par M. Chevreau, ferblantier-lampiste.

Cette maison est élevée sur cave, d'un rez-de-chaussée, de deux étages et d'un grenier sur le tout.

3° Un QUETIER ou oseraie, situé commune de Saumur, levée d'Eucainte, contenant 47 ares 63 centiares.

Pour plus amples désignations, voir les affiches, et pour tous renseignements, s'adresser à M^e LAUMONIER, notaire. (409)

Etudes de M^e GAUTRON, notaire à Nantes, et de M^e MEFFRAY, notaire à Beaufort (Maine-et-Loire).

A VENDRE LA TERRE

DE LA PORTE-ROUGE

Située en la commune de Fontaine-Guérin, avec extension sur celle de Beaufort, arrondissement de Baugé (Maine-et-Loire).

Composée d'une maison de maître, une réserve, une métairie et quatre closeries. Le tout contenant 77 hectares 80 ares 41 centiares. (410)

A VENDRE OU A LOUER

présentement,

UNE MAISON

Nouvellement construite.

Cette maison, composée de cave, rez-de-chaussée, premier, grenier et cour, est située à l'entrée du bourg de Saint-Florent.

S'adresser à M. Pierre SANZAY, forgeron audit bourg. (440)

A VENDRE

Un CHIEN D'ARRÊT, dressé, et un BON FUSIL de chasse. S'adresser à M. PRAX. (413)

A VENDRE

CHIEN COUCHANT,

Trois ans, bien dressé.

VINGT ANS DE SUCCÈS

Au moment des chaleurs, nous recommandons l'emploi de l'ALCOOL DE MENTHE DE RICQÛÈS. Moyennant quelques gouttes de cette liqueur dans un verre d'eau, sucrée ou non, on obtient la boisson la plus agréable, la plus saine, la plus rafraîchissante et la moins coûteuse dont on puisse se servir. Cet élixir devrait donc trouver sa place dans toutes les familles, attendu qu'il facilite supérieurement la digestion, fortifie l'estomac même le plus débilité, débarrasse des maux de tête, des coliques, purifie le sang, calme les nerfs et dissipe à l'instant le moindre malaise. — En flacons cachetés de 2 fr. 50 et 5 fr., avec l'instruction portant le cachet et la griffe de l'inventeur, H. de RICQÛÈS, cours d'Herbouville, 9, à Lyon; à Paris, 5, cité Trévise.

Dépôt dans toutes les principales pharmacies et maisons de droguerie de la France et de l'étranger. — A Saumur, chez M. NEVIER, confiseur. (343)

DRAPERIES,

NOUVEAUTÉS, TOILES, ROUENNERIES.

On demande un pensionnaire.

S'adresser au bureau du journal.

VENTE

Par suite de liquidation.

600 PIÈCES DE VINS EN CERCLES

VINS ROUGES.

1858, Coteaux 160 f. la p.
1858, Bourgueil 160 —
1856, Champigny 160 —
1859, Bourgueil et coteaux, 100 —
1860, Chinon 50 —

VINS BLANCS.

1858 100 —
1860, Coteaux 70 —
1860, Ordinaire 40 —

S'adresser à M. BOUTIN fils, négociant à Saumur, ou à BRETON, facteur à la cave, à Saint-Florent. (403)

A VENDRE OU A LOUER

MAISON

Située rue du Temple, 19,

Entièrement mise à neuf, fraîchement décorée, paquetée. Appartements nombreux et de disposition commode; cabinet de toilette avec lieux à l'anglaise. Porte cochère, cour, écurie. Pompe élévatrice, etc., etc.

S'adresser à M. le lieutenant-colonel RUAULT, y demeurant. (439)

A CÉDER DE SUITE

UNE PETITE AUBERGE

TRÈS-BIEN ACHALANDÉE,

Située dans un des bons quartiers

de Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

Présentement

UN MAGASIN

Situé en face le Cimetière.

S'adresser à la veuve PORIN, rue de Nantilly, n° 46. (398)

A LOUER

Une Remise, une Écurie à deux chevaux, grenier au-dessus.

S'adresser à M. BEAUREPAIRE, avoué, rue Cendrière, à Saumur. (346)

Changement de domicile.

M. LOUIS RAIMBAULT, médecin-vétérinaire à Saumur, a transféré son domicile rue de la Fidélité, n° 36, entre la Mauntenion militaire et la rue Beaurepaire. (438)